

REPUBLIQUE DU BENIN

COUR SUPREME

CABINET DU PRESIDENT

REPUBLIQUE DU BENIN
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DATE 08.11.96

ARRIVEE 0366 /S G G

ORDONNANCE N° 96 - 247 PCS - CAB du 29 OCTOBRE 1996
PORTANT NOMINATION DE MONSIEUR ZOHOUN C. Bertin
EN QUALITE DE CHARGE DE MISSION DU PRESIDENT
DE LA COUR SUPREME

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DE LA REPUBLIQUE DU BENIN,

VU : La loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 Portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : L'Ordonnance 21/PR du 26 Avril 1966 remise en vigueur par la Loi N° 90-12 du 1er Juin 1990 et Portant Composition , Attributions et Fonctionnement de la Cour Suprême ;

VU : L'Ordonnance N° 96-001/PCS-CAB du 8 Janvier 1996 portant composition, attributions et fonctionnement du Cabinet du Président de la Cour Suprême;

VU : L'Ordonnance N°91-10/PCS-Cab du 14 Août 1991 abrogeant l'ordonnance N°90-15/PCS-Cab du 17 décembre 1990 et fixant les avantages en nature et en espèces alloués aux Magistrats et au Personnel de la Cour Suprême;

VU : Le Décret N° 95-382 du 22 Novembre 1995 Portant Nomination de Monsieur Abraham ZINZINDOHOUE en qualité de Président de la Cour Suprême ;

VU : Le Procès-Verbal de la prestation de Serment de Monsieur Abraham ZINZINDOHOUE en date du 30 Novembre 1995;

VU : La lettre n° 401/MFPRA/DC/DPE/SP du 1er Avril 1996 portant remise à disposition de la Cour Suprême de Monsieur ZOHOUN C. Bertin ;

Considérant Les nécessités du service,

ORDONNE

Article 1er : Monsieur ZOHOUN C. Bertin, Magistrat, Catégorie A, Echelle 1, Echelon 4 est nommé Chargé de Mission du Président de la Cour Suprême.

SL
08-11-96

Article 2 : Monsieur ZOHOUN C. Bertin, bénéficie des avantages en nature et en espèces prévus par l'Ordonnance n° 91-10/PCS-CAB du 14 Août 1991 fixant les avantages en nature et en espèces alloués aux Magistrats et au personnel de la Cour Suprême.

Article 3 : La présente Ordonnance qui prend effet pour compter du 02 Janvier 1996 date de prise de service de l'intéressé sera publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Cotonou, le 29 OCTOBRE 1996



Me Abraham ZINZINDOHOUE

Ampliations :

PR	6
SGG	4
CS	10
DPE/MFPTRA	2
MF	8
DGBM/MF	4
CF/MF	2
CHAMBRES/CS	3
PG/CS	1
Intéressé	1
J.O.P.B.	1